



Compte rendu Réunion du Conseil Municipal Séance du 25 juin 2019

Absents ayant donné procuration : Emilie CONDOMINES à Jean Claude SOUYRIS et Robert TOBIN à Christine FAGES.

En introduction de séance, présentation est faite de M. Guillaume Peresson qui sera recruté en contrat à durée déterminée de deux mois pendant l'été 2019, en qualité d'adjoint technique. M. Peresson, habitant de la commune, nous annonce la naissance de sa fille le 21 juin dernier, une petite Ezia.

Présentation du nouveau syndicat de rivière Tarn – Sorgues – Dourdou - Rance par M. André Bec, président du Syndicat de rivière de la Vallée du Rance. Il ne s'agira finalement pas d'une fusion entre les différents syndicats concernés, comme évoqué initialement, mais de la création d'un nouveau syndicat élargi, suivie des dissolutions du Syndicat de la Vallée du Rance et du Syndicat des Vallées de la Sorgues et du Dourdou. Ce nouveau syndicat regroupera alors 9 communautés de communes, 73 communes, et environ 26 800 habitants. Il sera en charge de la Gémapi - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - par délégation des communautés de communes concernées. 21 délégués seront désignés sur l'ensemble des communautés de communes, dont 5 titulaires pour celle du St Affricain, Roquefort, Sept vallons.

1. Le compte rendu de la dernière réunion a été approuvé à l'unanimité

2. Délibération portant création d'un emploi non permanent d'activité

En raison des différentes festivités et de l'entretien important des espaces verts sur la période estivale à venir, la commune doit faire face à un accroissement d'activité. Elle décide donc de créer un poste d'agent polyvalent des services techniques, au grade d'agent technique, du 1^{er} juillet au 31 août 2019, pour un temps non complet de 24 heures par semaine.

3. Délibérations concernant l'éclairage public

Afin de réaliser l'entretien des installations d'éclairage public, avec des conditions financières les plus favorables possibles, le SIEDA, Syndicat Intercommunal d'Energies du département de l'Aveyron a proposé la création d'un groupement de commandes, autour de quatre domaines d'intervention :

- 1-Entretiens des installations d'éclairage public de la commune
- 2-Renouvellement des luminaires obsolètes
- 3-Réduction de la pollution lumineuse – suppression luminaires type boule
- 4-Optimisation énergétique des équipements d'éclairage public

60% du coût de ces travaux seront pris en charge par le SIEDA, dans une limite de 350 € par luminaire, restant 40% à la charge de la commune. Ainsi, après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer au groupement de commande, d'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement de commande, de donner mandat au SIEDA pour suivre les consommations d'énergies et d'inscrire au budget des années correspondantes les sommes définies dans la convention de groupement pour l'entretien des installations d'éclairage public.

Dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public, le conseil municipal valide le plan de financement concernant les travaux d'entretien qui s'élèvent à 1 667,00Euros H.T, 667 € HT seront donc à la charge de la commune.

Enfin le conseil municipal adopte le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit, et donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et pour signer le projet de convention proposé par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses portant sur l'accompagnement de la commune (1050 € TTC à verser au Parc).

4. Délibération portant renouvellement du bail de La Poste

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est liée par un bail commercial avec La Poste pour l'immeuble situé Place de La Poste, sur la parcelle AB 218. Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le renouvellement de ce bail pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} octobre 2019, pour un montant du loyer annuel est fixé à 8204.15 € HT, révisé à la date anniversaire selon l'indice national trimestriel des loyers Commerciaux (ILC) publié par l'INSEE, et autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial.

5. Délibération portant Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics, Le conseil municipal demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération :

- la lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité,
- la prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins, et le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients,
- l'association de l'ensemble des acteurs concernés et la mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires
- la fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
- la reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

6. Délibération portant désignation du coordonnateur du recensement pour l'année 2020

Compte tenu de la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement entre le 15 janvier et le 16 février 2020, le conseil municipal désigne M. Le Maire comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et le suivi des enquêtes de recensement.

7. Questions diverses

Ecole numérique : La mairie va financer pour la rentrée prochaine, avec la participation des communes membres et une subvention de l'éducation nationale : 8 tablettes, 2 ordinateurs portables, un vidéoprojecteur interactif et un écran blanc

Un 3^{ème} Appel d'offre va être relancé pour la Maison de Santé concernant le lot 1. Une réunion d'échanges va être organisée courant juillet avec l'ensemble des professionnels de santé pour préciser l'avancée du chantier.

Plusieurs lettres recommandées ont été adressées à la mairie concernant le compteur Linky. M. Le Maire rappelle la circulaire reçue de la préfecture, et l'impossibilité de prendre quelconques délibérations à ce sujet.

En attendant le remplacement complet du pont du Mousse Route de Martrin (près des meubles Bel), des travaux provisoires vont permettre de consolider ce dernier ayant subi d'importants dégâts lors des dernières inondations.

Une permanence de la Maison de Service au public de Vabres doit se tenir dans le bâtiment de la mairie de Coupiac à compter de septembre prochain, tous les deux mois, le 1^{er} lundi après-midi du mois (de septembre, novembre, janvier, mars, mai, juillet, ...)